

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 23 Septembre 2020

Le 23 septembre 2020 à 18 h 30, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, Rue Emile Vernay à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 17 septembre 2020.

Délégués présents avec voix délibérative :

Hervé CHAMPEAU	GENAS	Jean-Marc JOVET	ST BONNET DE MURE
Laurence JURKIEWIEZ	GENAS	Martine GAUTHERON	ST LAURENT DE MURE
Isabelle LE GREN	JONS	Emmanuel ROBERT	ST LAURENT DE MURE
Ghislaine MONIN	JONS	Raphaël IBANEZ	ST PIERRE DE CHANDIEU
Patrick BOUSQUET(suppléant)	PUSIGNAN	Robert LEROY	ST PIERRE DE CHANDIEU
Nicolas BECHDOLFF	PUSIGNAN	Claude HUMBERT(pouvoir)	TOUSSIEU
Florent RUZ	PUSIGNAN	Florian MERCIER	TOUSSIEU
Jean-Paul DEMEREAU	ST BONNET DE MURE		

Nombre de délégués titulaires : 14	Nombre de délégués suppléants : 14
Nombre de présents : 12	Nombre de présents : 3
Nombre de votants : 13	Nombre de votants : 1

Invités : Messieurs Nau et Griffon, Cabinet MERLIN ; M. Brigaud, VEOLIA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance.

Monsieur Emmanuel ROBERT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

En préambule, M. IBANEZ demande aux délégués s'ils souhaitent un envoi écrit des convocations, documents annexes, compte- rendus, en parallèle de l'envoi dématérialisé prévu par l'article L 2121-10 du Code général des Collectivités territoriales.

M. DEMEREAU souhaite l'envoi écrit des compte- rendus uniquement. Le Président prend note de la demande.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020

M. Nicolas BECHDOLFF, n'étant pas élu lors du dernier comité, s'abstient.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Délibération 20-4 -1 - Indemnités du Président et des vice-présidents

Le Président et les vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), sans fiscalité propre, peuvent percevoir une indemnité de fonction dont le montant maximal est fixé par le décret n°2004-615 du 25/06/2004.

Ce montant est calculé par rapport à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, applicable depuis le 1^{er} Janvier 2019.

La population du SIEPEL est comprise entre 20 000 et 49 999 (environ 45 200 habitants), le Président peut percevoir une indemnité brute mensuelle maximale de 25,59% de l'indice brut 1027 ; les vice-présidents peuvent percevoir une indemnité maximale fixée à 10,24% de ce même indice.

Le Président sollicite de l'assemblée le versement de cette indemnité de fonction au Président ainsi qu'aux vice-présidents selon le tableau d'indemnités de fonction des élus locaux mis à jour au 1^{er} Janvier 2019.

Après en avoir discuté et délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Mme LE GREN demande la possibilité d'une indemnité de transport pour les déplacements dans le cadre du SIEPEL, notamment pour venir au Comité, sur le modèle du SIDER.
M. IBANEZ prend note de la demande, qui sera traitée lors du prochain comité.

Délibération 20-4-2 – Rapport annuel du Président pour 2019

Le Président présente à son assemblée un rapport annuel conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est transmis par voie électronique sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) (décret 2015-1820 du 29/12/2015).

Tous les membres du comité ont été destinataires du rapport annuel du Président sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable.

L'assemblée, à l'unanimité, adopte le rapport présenté par son Président.

Délibération 20-4-3 – Rapport du délégataire VEOLIA pour 2019

Conformément à l'article 1411-3 du C.G.C.T., le délégataire fournit un rapport annuel.
Ce document est tenu à disposition des délégués au secrétariat du Siepel.

L'assemblée prend acte du rapport du délégataire Veolia.

Délibération 20-4-4 – Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau pour le projet « extension des réservoirs de Toussieu, Saint Pierre de Chandieu et Balan »

Dans le cadre de son schéma directeur, le SIEPEL entreprend de réaliser des travaux d'extension des réservoirs de Toussieu, Saint Pierre de Chandieu et Balan, afin d'augmenter sa capacité d'alimentation en eau potable sur le réseau, et ce selon les principes de la charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Dans le cadre du plan de relance « sauvons l'eau ! », le syndicat peut bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'aide sollicitée est de 50% du montant des travaux.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de cette opération
- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande d'aide
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération 20-4-5 – Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau pour le projet « renouvellement des installations électromécaniques et augmentation de la capacité de la station de reprise de Balan »

Dans le cadre de son schéma directeur, le SIEPEL entreprend de réaliser des travaux d'extension des réservoirs de Toussieu, Saint Pierre de Chandieu et Balan, afin d'augmenter sa capacité d'alimentation en eau potable sur le réseau, et ce selon les principes de la charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Dans le cadre du plan de relance « sauvons l'eau ! », le syndicat peut bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'aide sollicitée est de 50% du montant des travaux.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de cette opération
- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande d'aide
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération 20-4-6 – Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau pour le projet
« travaux structurants d'interconnexion des captages de Balan du SIEPEL et de la 3CM »**

Dans le cadre de son schéma directeur, le SIEPEL a le projet de réaliser des travaux structurants d'interconnexion des captages de Balan du SIEPEL et de la 3CM, afin d'augmenter sa capacité d'alimentation en eau potable sur le réseau, et ce selon les principes de la charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Dans le cadre du plan de relance « sauvons l'eau ! », le syndicat peut bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'aide sollicitée est de 50% du montant des travaux.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de cette opération
- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande d'aide
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération 20-4-7 – Attribution du marché de travaux « extension des réservoirs de
Toussieu, Saint Pierre de Chandieu et Balan »**

Dans le cadre de son schéma directeur, le SIEPEL a mandaté le Cabinet MERLIN pour faire la consultation et l'analyse des offres pour le marché de travaux « extension des réservoirs de Toussieu, Saint Pierre de Chandieu et Balan ».

Après analyse multi-critères décrite dans le marché, le Président propose au Comité, sur les préconisations du cabinet MERLIN, d'émettre un avis favorable à l'attribution du marché :

- Pour le lot n°1 au groupement conjoint BTP CHARVET, RTS, SEEM, ERA pour 1 249 073€ HT
- Pour le lot n°2 à l'entreprise STRACCHI pour 205 992,90€HT

Le Président précise que ces travaux sont intégrés dans le schéma directeur du SIEPEL.

Question de M. RUZ sur les critères de l'appel d'offres Réponse de M. NAU : 50% prix - 50% valeur technique.

Question de Mme GAUTHERON : des visites de terrain pourront-elles être prévues lors de l'avancement du chantier ? Réponse de M. IBANEZ : OUI.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité :

- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Présentation des projets en cours

1/ Interconnexion avec la 3CM

Présentation de M. NAU du cabinet MERLIN : ce projet, en discussion, permet de répondre à une même problématique pour les deux parties : avoir une solution de secours en cas de pollution de la nappe principale.

2/ Station de reprise de Balan

Présentation de M. NAU du cabinet MERLIN : la station de Balan, cœur névralgique du SIEPEL, se fait vieillissante. Ces travaux permettraient de sécuriser la station et d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements. Enfin, ces travaux seraient nécessaires dans le cas où l'interconnexion avec la 3CM serait réalisée.

La séance est levée à 19h35.